

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 18 Décembre 2008

L'an deux mille huit et le dix huit décembre
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 9 décembre 2008.

délibération n°01-12/2008	Tournées de rattrapage
------------------------------	------------------------

Etaient présents : Mr ANDRIOT Jean Pierre (remplaçant de Mr DEVIC Henri), Mme BASSO Thérèse, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOT Alexandra (remplaçante de Mme VIDAL Jacqueline), Mr BENAC Claude, Mr BENAZAT Paul, Mr BERGE Pascal (remplaçant de Mr GALY Maurice), Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de Mr AUDOUBERT Michel), Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOUVIER Claude, Mme GAYE DELAPLANQUE (remplaçante de Mme BRIAND Christine), Mr BROS Bernard, Mr CARRERE Gérard, Mr CENA Pierre, Mr CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRABE Pierre, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mr DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DORET Michel, Mme DUPONT Michèle, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mr GRYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LABORDE Amédée, Mr LABORDE Michel, Mr LECHEVALIER Yann, Mme MAITRE Nadia, Mr MICHEL Robert, Mr PESSANT Christian, Mr PERILHE Yves (remplaçant de Mr LACAZE Yves), Mr ROUGER Bernard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUOLA Jean Louis, Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mr THIBAUD Gérard, Mr VALETTE Claude, Mme VEGANZONES Laure (remplaçante de Mr FERRAGE Pierre), Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VIGNES Michel, Mr YZARD Didier.

Etaient Excusés : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BOURY Alain, Mme BRIAND Christine, Mme CANAL Marie Claude, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CHEVET Patrick, Mr COLOMBIER Marc, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mr DEGA Eric, Mr DEVIC Henri, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Maurice, Mme GREGOIRE Anne Marie, Mr LACAZE Yves, Mr LEMASLE Patrick, Mme MALET Valérie, Mr NAYLIES Charles, Mr ROUJAS Gérard, Mr SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr TURREL Denis, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VINCENT Didier.

Secrétaire de séance : Mme DELAVERGNE Evelyne

OBJET : Mise en place de tournées de rattrapage

Après en avoir discuté, et pour ne pas pénaliser les administrés du territoire, les élus communautaires souhaitent qu'un rattrapage de collecte de déchets ménagers soit organisé pour les périodes de l'année où 2 jours fériés se trouvent à une semaine d'intervalle (noël et jour de l'an et 1^{er} et 8 mai); afin d'assurer la mission de service public de collecte.

Le décret 2000-815 relatif à l'aménagement du temps de travail mentionne dans son article 3, titre II, alinéa b) « il ne peut être dérogé aux règles énoncées ci-dessus que dans les cas et conditions ci-après : (...) lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au CTP compétent ».

Il a donc été demandé aux agents de travailler le samedi 27 décembre 2008. En compensation et en ce qui concerne ce jour, les agents étant tous à temps complet, seront rémunérés en heures supplémentaires.

Dans sa séance du 15 décembre 2008, le CTP a émis un avis favorable à ce sujet.

Pour les rattrapages au titre de 2009, une nouvelle délibération sera prise ultérieurement.

Monsieur le Président demande l'avis au Conseil Communautaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité

- d'organiser une tournée de collecte de déchets ménagers le samedi 27 décembre 2008 ;
- de rémunérer les agents concernés en heures supplémentaires sur la durée effective du temps de travail
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile et nécessaire à ce sujet.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 23-12-08.....

